



Association **Tout ça pour chats !**

Saint Leu d'Esserent

Tél : 06.56.72.40.54

Mél : toutcapourchats@gmail.com

Web : toutcapourchats.fr

Association Loi 1901 N° W604004114

Contrat d'adoption

Mme DELPIERRE Jessica, présidente de l'association « Tout ça pour chats ! », confie à :

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mel :

Pièce d'identité n° :

l'adoption d'un chat :

Sexe :

Age :

Couleur :

N° identification I-CAD :

L'animal sera bien traité et recevra des soins et un habitat convenable.

L'adoptant s'engage à faire stériliser, si ce n'est pas le cas, à la date proposée par « Tout ça pour chats ! », l'animal adopté.

Il devra être obligatoirement stérilisé dès l'âge de six mois.

EN CAS DE MAUVAIS TRAITEMENT OU DE NON RESPECT DES CONDITIONS ETABLIES, « TOUT ÇA POUR CHATS ! » SE DONNE LE DROIT DE REPENDRE L'ANIMAL ET AVERTIR LES AUTORITES COMPETENTES.

Fait à :

Le :

Signature du président ou du vice-président de l'association « Tout ça pour chats ! » et cachet de l'association

Signature du nouveau propriétaire

Conditions d'adoption

Le coût de l'adoption comprend :

		Frais d'adoption (adhésion, vermifuge, nourriture, ...)	Vaccin	Rappel vaccin	Second rappel vaccin	Identification	Castration	Stérilisation	Coût
<input type="checkbox"/>	Chaton	X	X			X			130 €
<input type="checkbox"/>	Chaton	X	X	X		X			160 €
<input type="checkbox"/>	Chaton	X	X	X	X	X			180 €
<input type="checkbox"/>	Chaton	X	X	X	X	X	X		225 €
<input type="checkbox"/>	Chaton	X	X	X	X	X		X	250 €
<input type="checkbox"/>	Adulte mâle	X	X			X	X		165 €
<input type="checkbox"/>	Adulte mâle	X	X	X		X	X		195 €
<input type="checkbox"/>	Adulte femelle	X	X			X		X	190 €
<input type="checkbox"/>	Adulte femelle	X	X	X		X		X	220 €
<input type="checkbox"/>	Complément possible à ajouter : Test FIV et FeLV								25 €

- La remise d'un chèque de caution de **150 €** qui sera restitué (si enveloppe timbrée fournie) ou détruit lorsque l'attestation originale vétérinaire ci-jointe (complétée avec le tampon et signature du vétérinaire) sera retournée à l'association « Tout ça pour chats ! » comme preuve de la stérilisation du chat. A la date prévue si la preuve de la stérilisation n'est pas parvenue à l'association alors le chèque de caution sera encaissé.
- Une photocopie de la pièce d'identité devra être fournie.
- La stérilisation, si elle n'a pas été réalisée au jour de l'adoption, devra être effectuée pour le

Le choix du vétérinaire est libre. Toutefois, l'association communique les noms et adresses de vétérinaires en collaboration avec « Tout ça pour chats ! ». Ces derniers permettront à l'adoptant de bénéficier du tarif associatif pour la seule stérilisation de l'animal. Le tarif associatif ne concerne, en aucune manière, l'achat de médicament, de nourriture ou d'acte médical autre que la stérilisation.

Si, malgré tout le suivi vétérinaire de nos protégés jusqu'à leur adoption, l'animal venait à déclarer une quelconque maladie ultérieure à l'adoption, l'Association « Tout ça pour chats ! » se décharge de toute responsabilité. L'Association ne pourra pas non plus être tenue pour responsable, après adoption, de maladies à incubation telle que le FIV, la leucose, le coryza, la teigne, la PIF ou autre...

Fait à :

Le :

Signature de l'adoptant, précédée de la mention « lu et approuvé »

Suite à la nouvelle directive du 1^{er} octobre 2022 liée à une adoption, l'adoptant possède maintenant un délai de réflexion d'une durée de 7 jours afin de valider définitivement son adoption.

L'association doit donc placer provisoirement l'animal

N° identification I-CAD :

à compter du jusqu'au

L'adoption définitive sera donc effective le

Si, après le délai de 7 jours, l'animal était récupéré par l'association alors les frais d'adhésion, d'un montant de 30 euros, ne seront pas remboursés.

Fait à :

Signature du président ou du vice-président de l'association « Tout ça pour chats ! » et cachet de l'association

Le :

Signature du futur adoptant, précédée de la mention « lu et approuvé »